

**LES PROTOCOLES DE L'ACR VISANT LES
AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES
À L'INTENTION DES STATIONS DE RADIO
PRIVÉES**

Le 15 octobre 2001

Élaboré par :



**L'Association canadienne des radiodiffuseurs en
consultation avec le Service météorologique du Canada,
une division d'Environnement Canada**

Table des matières :

VISION	1
INTRODUCTION.....	1
PARTIE A : LES PROTOCOLES DE L'ACR VISANT LES AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES	2
<i>Définition des codes et priorité de diffusion sur les ondes.....</i>	<i>3</i>
PARTIE B : LIGNES DIRECTRICES ET PROCÉDURES ÉTAPE PAR ÉTAPE D'APPLICATION VOLONTAIRE POUR LES STATIONS DE RADIO	7
<i>L'importance d'élaborer des lignes directrices et procédures concernant les avertissements météorologiques que les stations pourront utiliser à l'interne.....</i>	<i>7</i>
<i>Comment élaborer des lignes directrices et procédures internes concernant les avertissements météorologiques.....</i>	<i>7</i>
CONCLUSION	10
ANNEXE 1 - Glossaire	
ANNEXE 2 - Services d'Environnement Canada	
ANNEXE 3 - Comité de l'ACR chargé des avertissements météorologiques	

VISION

Étant essentiellement axée sur le service local, la radio privée est un service essentiel dans la vie quotidienne des Canadiens. Elle est par conséquent le plus souvent le premier média consulté lorsqu'il y a incertitude sur le plan de la météo. Pour cette raison, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) s'attache, par le biais de ses Protocoles visant les avertissements météorologiques pour la radio, à aider ses membres à communiquer les avertissements météorologiques d'Environnement Canada (EC) et les renseignements afférents en temps opportun et de manière conséquente.

INTRODUCTION

La partie de l'économie canadienne qui est vulnérable aux conditions météorologiques représente environ 140 milliards de dollars. Lorsque des changements météorologiques soudains entraînent des blessures ou du dommage matériel, comme la tornade à Pine Lake (Alberta) en 2000, on pose des questions au sujet de la rapidité à laquelle les habitants de la localité ont reçu des avertissements météo. Les radiodiffuseurs font invariablement partie du débat étant donné le rôle qu'on s'attend qu'ils jouent en ce qui concerne la communication des avertissements météorologiques signalés par Environnement Canada. De toute évidence, les Canadiens, autrement dit nos auditeurs, attachent beaucoup d'importance à la communication conséquente de renseignements météorologiques fiables.

L'ACR et son Comité des avertissements météorologiques ont élaboré les Protocoles de l'ACR visant les avertissements météorologiques dans le but d'aider la radio privée à établir l'ordre de priorité des avertissements météorologiques d'Environnement Canada et à les diffuser d'une manière davantage conséquente et ponctuelle.

Les Protocoles de l'ACR visant les avertissements météorologiques englobent deux outils distincts pour aider la radio à améliorer la diffusion de messages se rapportant à la météo. La *Partie A*, consiste en un système d'évaluation des priorités nouvellement élaboré qui répartit les catégories d'avertissements signalés par Environnement Canada en trois niveaux de priorité de diffusion. La *Partie B* fournit les instructions étape par étape sur comment élaborer des lignes directrices et des procédures concernant les avertissements météorologiques que les stations pourront utiliser à l'interne.

Pendant l'élaboration des Protocoles de l'ACR visant les avertissements météorologiques, nous avons régulièrement consulté des dirigeants d'Environnement Canada afin de veiller à ce que les protocoles codés cadrent avec les programmes actuels d'Environnement Canada.

L'ACR recommande fortement à tous ses membres de se familiariser avec les Protocoles de l'ACR visant les avertissements météorologiques et de les mettre en application. Nous recommandons également aux stations d'élaborer et de mettre en application leurs propres protocoles et procédures techniques pour les annonces concernant la météo afin d'assurer que la communication des avertissements météorologiques au public soit conséquente. Cela revêt tout particulièrement de l'importance pour les stations automatisées afin qu'il soit possible de communiquer des messages au public n'importe quand.

PARTIE A : LES PROTOCOLES DE L'ACR VISANT LES AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Pour assurer la sécurité de la population canadienne, Environnement Canada diffuse des avertissements, des veilles et des avis de temps rigoureux au public par l'entremise des médias, des bureaux météorologiques et de Radio-météo Canada¹. Il est important de souligner que les Protocoles de l'ACR visant les avertissements météorologiques comprennent les temps de réaction codés uniquement pour la diffusion des avertissements, avis et veilles météorologiques d'Environnement Canada. Il s'agit de messages météo annonçant une perturbation atmosphérique suffisamment rigoureuse pour présenter une menace imminente ou inattendue à la vie et aux biens. Les Protocoles ne renferment pas d'instructions pour les prévisions météorologiques normales.

Étant donné le nombre important de bulletins météorologiques provenant d'Environnement Canada, l'ACR était d'avis qu'il fallait simplifier les mécanismes utilisés par Environnement Canada pour communiquer ces bulletins et la façon dont la radio les reçoit.

L'ACR a par conséquent obtenu qu'Environnement Canada s'engage à adopter et à mettre en œuvre un nouveau système codé qui reclassifie les avertissements, veilles et avis météorologiques qui existaient auparavant en trois catégories distinctes d'urgence, chacune accompagnée de son propre niveau de priorité de diffusion. Ce système codé, qui élimine beaucoup de l'incertitude quant à l'urgence des avertissements météorologiques, a pour but d'accélérer la diffusion en ondes de ces avertissements au public.

¹ Consulter l'Annexe 1 pour lire la liste intégrale des technologies de diffusion utilisées par Environnement Canada.

Le système de triple priorité codée des Protocoles de l'ACR visant les avertissements météorologiques se définit comme suit :

Code 1: Priorité urgente – avertissement de temps rigoureux

Code 2: Haute priorité – veille météorologique

Code 3: Faible priorité – avis météorologique

Les trois catégories de messages sont importantes pour les auditeurs et doivent être traitées comme une priorité. Pour respecter les objectifs des Protocoles de l'ACR toutefois, il a été décidé qu'il est important de catégoriser les avertissements d'Environnement Canada selon des niveaux qui se rapportent précisément à la priorité de diffusion sur les ondes.

Par conséquent, lorsque les stations reçoivent un message « codé » de la part d'Environnement Canada, c.-à-d. portant le code 1, 2 ou 3, elles peuvent rapidement établir la priorité de diffusion sur les ondes en s'appuyant sur le système codé de l'ACR dont l'explication est donnée ci-dessous.

L'efficacité des Protocoles de l'ACR visant les avertissements météorologiques dépendra de la mesure dans laquelle le personnel d'une station donnée connaît le système de classification codée. De plus, il sera important que les stations mettent en œuvre leurs propres lignes directrices et procédures d'application volontaire pour qu'elles soient en mesure d'accorder la priorité de diffusion qui s'impose pour tous les avertissements météorologiques d'Environnement Canada, que ceux-ci soient reçus pendant les heures de grande écoute ou tôt le matin (*cf. la Partie B*).

Les stations indiqueront qu'Environnement Canada est la source des avertissements météorologiques lorsqu'elles les diffuseront conformément aux Protocoles de l'ACR visant les avertissements météorologiques.

Définition des codes et priorité de diffusion sur les ondes

Code 1: Avertissement de temps rigoureux – diffusion immédiate

Définition : Un **Avertissement de temps rigoureux** signale la présence d'un temps rigoureux ou la forte probabilité d'un temps dangereux, et qu'une menace imminente pour la vie et les biens est possible.

Priorité de diffusion : **Diffuser immédiatement**, et à maintes reprises chaque quelques minutes jusqu'à ce que la menace se déclare ou disparaisse.

Cette catégorie comprend :

- *L'avertissement de tornade* – il s'agit d'une grande urgence et signifie qu'une tornade a été détectée visuellement ou par radar et qu'elle se pose ou s'est déclenchée dans la zone spécifiée.
- *L'avertissement d'orage violent* – il peut s'agir de gros vents et de grêlons destructeurs et de conditions d'inondation qui peuvent provoquer des tornades. Il s'est formé un orage violent engendrant un ou plusieurs de ces éléments : grosse pluie, vents destructeurs, grêlons d'au moins 20 mm de diamètre ou intenses éclairs. De violents orages peuvent aussi provoquer des tornades.

Code 2 – Haute priorité – Veille météorologique

Définition : Une **Veille météorologique** signale la présence de conditions météorologiques aptes à provoquer du temps rigoureux et/ou la probabilité de temps rigoureux dans les quatre heures qui suivent. Il peut également s'agir de tout changement majeur par rapport aux prévisions précédentes qui pourrait constituer une menace pour la vie et les biens.

Priorité de diffusion : **Diffuser immédiatement ou à la prochaine pause de programmation** et dans le cadre des prochains bulletins météorologiques, et aussi souvent que pratique pendant la période de diffusion : deux fois par heure pour les stations de musique et au moins quatre fois par heure pour les stations à formule parlée.

Cette catégorie comprend :

- *La veille d'orage violent* : le temps est propice à la formation d'orages violents accompagnés de gros grêlons, de grosse pluie, d'intenses éclairs ou de vents destructeurs dans les zones et aux périodes spécifiées dans la veille.
- *La veille de tornade* : le temps est propice à la formation de tornades dans les zones et aux périodes spécifiées dans la veille.
- *L'avertissement de pluie verglaçante* : attendez-vous à une chaussée glissante pour marcher et conduire, ainsi qu'à des dégâts éventuels aux arbres et aux fils suspendus dans les airs. En effet, la pluie gèle au contact d'une surface, en formant une couche de glace.
- *L'avertissement de grosse chute de pluie* : diffusé quand une grosse pluie ou une pluie prolongée suffit à causer des inondations locales ou étendues. Attendez-vous à 50 mm de pluie en 12 heures ou moins ou à 80 mm de pluie en moins de 24 heures.

- *L'avertissement de vent* : attendez-vous à des vents soufflant d'une façon soutenue à 60 km/h ou plus ou à des vents soufflant par rafales à 90 km/h ou plus pendant au moins une heure.
- *Les avertissements de vent pour la marine* :
 - Avertissement pour petites embarcations : diffusé en cas de prévision de vent de 20 à 33 nœuds.
 - Avertissement de coup de vent : diffusé en cas de prévision de vent de 34 à 47 nœuds.
 - Avertissement de tempête : diffusé en cas de prévision de vent de 48 à 63 nœuds.
 - Avertissement de vent de la force d'un ouragan : diffusé en cas de vent de 64 nœuds ou plus.
- *L'avertissement de blizzard* : attendez-vous, pendant au moins quatre heures, à de la neige ou à une poudrière élevée, accompagnée d'une importante froideur de vent et d'une visibilité réduite à moins d'un kilomètre.
- *L'avertissement de tempête d'hiver* : diffusé en Ontario quand deux ou plusieurs phénomènes d'hiver justifient un avertissement (vent et neige; pluie verglaçante suivie d'une forte chute de neige).
- *L'avertissement de froideur de vent* : attendez-vous à de basses températures qui, combinées à du vent, engendrent un temps dangereux pour les activités humaines.

Code 3 – Faible priorité – Avis météorologique

Définition : Un **Avis météorologique** désigne un temps effectif ou prévu qui peut causer des désagréments ou des préoccupations d'ordre général, sans constituer une menace grave immédiate. Un avis devrait être diffusé si les conditions semblent devenir propices à un temps rigoureux, p. ex. la probabilité de conditions ou de temps rigoureux dans les 12 prochaines heures (forte chute de neige ou de pluie ou avertissements de vent).

Priorité de diffusion : **Diffuser lors des prochains bulletins météorologiques** et aussi souvent que pratique pendant la période de diffusion.

Cette catégorie comprend :

- *L'avertissement de gel* : diffusé si l'on s'attend que la température de l'air tombera à près de 0 Celsius ou au-dessous pendant la saison de croissance, qui s'étale environ du 15 mai au 15 octobre.
- *L'avis de vague de froid* : on s'attend que les températures tomberont de 20 Celsius ou plus en moins de 18 heures.
- *L'avis de tempête de poussière* : diffusé dans les provinces des Prairies quand une chasse-poussière élevée causée par de grands vents a réduit la visibilité à un kilomètre ou moins. Dans des conditions extrêmes et généralisées de visibilité nulle, ce bulletin peut être diffusé sous forme d'avertissement.

PARTIE B : LIGNES DIRECTRICES ET PROCÉDURES ÉTAPE PAR ÉTAPE D'APPLICATION VOLONTAIRE POUR LES STATIONS DE RADIO

L'importance d'élaborer des lignes directrices et procédures concernant les avertissements météorologiques que les stations pourront utiliser à l'interne

Comme nous le mentionnons plus haut, l'ACR encourage les stations à élaborer leurs propres procédures internes qui s'appliquent à leurs propres circonstances concernant les avertissements météorologiques. Cela aidera beaucoup à assurer que les stations soient en mesure de réagir en temps opportun et de façon conséquente et efficace. Ces procédures internes revêtent davantage d'importance pour les stations dont le fonctionnement est assuré par des moyens automatisés pendant certaines périodes de la journée lorsqu'il n'y a pas de personnel présent. Les stations automatisées devront peut-être planifier des mesures techniques supplémentaires afin qu'il soit possible d'accéder à distance à l'installation émettrice de la station pour faire en sorte que tous les avertissements météorologiques soient diffusés.

Pour faciliter l'élaboration de ces procédures pour les stations, l'ACR a établi des procédures étape par étape qu'elles pourront utiliser comme modèle pour élaborer leurs propres procédures internes visant les avertissements météorologiques. Il ne s'agit que d'un modèle que chaque station devra peut-être adapter pour être en mesure de réagir le plus vite possible. Pour votre commodité, les Protocoles de l'ACR visant les avertissements météorologiques sont affichés sur le site Web de l'ACR à www.cab-acr.ca d'où vous pourrez télécharger ce document.

Comment élaborer des lignes directrices et procédures internes concernant les avertissements météorologiques

MODÈLE :

Étape 1 : Établir le contact avec Environnement Canada

Établir un point de contact ou des rapports avec le bureau météorologique local ou régional d'Environnement Canada qui dessert la région de votre station constitue la première étape en vue d'assurer la communication dans les deux sens en préparation pour une urgence. Les renseignements pertinents devraient être examinés et mis à jour chaque six mois (les coordonnées sont indiquées dans la section suivante).

Coordonnées de votre bureau météorologique local d'Environnement Canada (EC) :

Contacts nationaux

Barry Green
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario)
M3H 5T4
Tél. : 416 739 4580
Courriel : barry.green@ec.gc.ca

Tony Chir
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario)
M3H 5T4
Tél. : 416 739 4369
Courriel : tony.chir@ec.gc.ca

Étienne Grégoire
10, rue Wellington, 4^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : 819 997-3803
Courriel : etienne.gregoire@ec.gc.ca

Provinces de l'Atlantique

Andy George
45, promenade Alderney
Dartmouth (N.-É.)
B2Y 2N6
Tél. : 902 426-4926
Courriel : andy.george@ec.gc.ca

Québec

Guy Chartier
100, boul. Alexis-Nihon, bureau 300
St-Laurent (Québec)
H4M 2N8
Tél. : 514 496-8673
Courriel : guy.chartier@ec.gc.ca

Ontario

Rick Risbey
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario)
M3H 5T4
Tél. : 416 739 4757
Courriel : frederick.risbey@ec.gc.ca

Provinces des Prairies

Jay Anderson
123, rue Main, bureau 150
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4W2
Tél. : 204 984-7923
Courriel : jay.anderson@ec.gc.ca

Colombie-Britannique

Bryan Jensen
700-1200, West 73rd
Vancouver (C.-B.)
V6P 6H9
Tél. : 604 664-9033
Courriel : bryan.jensen@ec.gc.ca

Étape 2 : Établir les responsabilités du personnel

Affectez les responsabilités pertinentes au personnel de la station. Si votre station est automatisée le soir et les fins de semaine, affectez de deux à trois employés qui pourront assurer la permanence en rotation afin de recevoir les messages provenant d'Environnement Canada. Songez à acheter des Radio-météo supplémentaires ou d'autres systèmes qui pourront alerter le personnel assurant la permanence de l'existence d'avertissements météorologiques lorsqu'ils ne sont pas sur les lieux de la station.

Suggestions à l'intention des stations diffusant de la programmation automatisée :

- faire en sorte que le personnel assurant la permanence ait accès aux avertissements météorologiques par téléavertisseur, Radio-météo ou un autre moyen électronique convenable;
- s'assurer de fournir à Environnement Canada les coordonnées du personnel assurant la permanence;
- former le personnel autorisé de la station de sorte que celui-ci puisse accéder au branchement audio de l'installation émettrice afin d'interrompre la programmation si le besoin se présente;
- ou encore, entreprendre des négociations avec le bureau local d'Environnement Canada pour mettre en œuvre un système qui permettrait à un responsable du Ministère d'interrompre la programmation des stations seulement dans le cas des annonces de code 1.

Étape 3 : Élaborer un plan d'action pour réagir aux divers scénarios d'avertissements météorologiques (codes 1, 2 ou 3)

Dans l'éventualité d'un avertissement météorologique, il est recommandé de mettre le modèle suivant en application :

Dans l'éventualité où l'alerte de la Radio-météo sonne ou Environnement Canada signale une veille météorologique et/ou un avertissement code 1, avisez immédiatement le personnel des ondes et le directeur/réalisateur des nouvelles. Si ces personnes ne sont pas sur les lieux, téléphonez-leur immédiatement. Si vous êtes à court de personnel, chargez quelqu'un d'appeler le personnel et de se préparer à réunir les renseignements pertinents pour les bulletins d'actualités.

Les stations qui sont automatisées devraient mettre leur plan technique auxiliaire en application.

Pour évaluer et suivre l'avertissement et sa portée, consulter seulement la page Web à ..., (certains choix sont présentés ici, ou vous pouvez y insérer votre propre adresse Internet pour la météo).

- *La météo d'Environnement Canada sur le Web à...*

<http://www.meteo.ec.gc.ca>

- *Environment Canada Weather on the Web at...*

<http://www.weatheroffice.ec.gc.ca>

Cette page est mise à jour chaque minute. Marquez-la d'un signet et rafraîchissez la page pour obtenir les derniers renseignements.

Étape 4 : Diffuser les avertissements météorologiques selon les Protocoles de l'ACR

La personnalité des ondes affectée aux nouvelles et/ou d'autre personnel des ondes désigné évaluera l'alerte selon les Protocoles de l'ACR visant les avertissements météorologiques et prendra les mesures qui s'imposent conformément aux modalités indiquées ci-dessous dans l'éventualité de temps rigoureux dans la zone de diffusion de la station.

Les modalités sont les suivantes :

- La fréquence des mises à jour diffusées en direct sera déterminée par la gravité de la veille ou de l'avertissement météorologique et de la menace.
- Le message doit inclure le genre d'avertissement et les régions touchées, y compris l'heure à laquelle l'avertissement prend fin.
- Pour les veilles et avis météorologique de codes 2 et 3, diffuser le message selon les protocoles et suivre de près les bulletins météorologiques subséquents.
- Si la station est automatisée, prendre les mesures indiquées dans les protocoles internes de la station.

CONCLUSION

Les orages violents se produisent plus souvent pendant les mois du printemps et de l'été, mais ils se produisent également à l'automne. La plupart des tornades se déclenchent entre 16 h et 21 h et sont provoquées par des orages violents. Des inondations instantanées peuvent également être engendrées par des orages violents. Les blizzards, la pluie verglaçante et les tempêtes de neige violentes pouvant également être mortels, on doit prendre les mesures qui s'imposent quant aux avertissements.

Évitez de rationaliser une veille ou un avertissement en vous disant « il ne fait pas si mauvais dehors ». Vous pouvez faire une différence!

ANNEXE 1

GLOSSAIRE

(Extrait du site Web d'Environnement Canada (www.weatheroffice.com))

État du ciel

Dégagé : Les nuages couvriront moins de 20 % du ciel pendant la période de prévision.

Ensoleillé ou Quelques nuages : Les nuages couvriront moins de 50 % du ciel pendant la période de prévision.

Généralement ensoleillé : Les nuages couvriront moins de 50 % du ciel, mais il pourrait y avoir de brèves périodes de couverture nuageuse plus abondante.

Généralement nuageux : Les nuages couvriront plus de 50 % du ciel, mais il pourrait y avoir de brèves périodes de couverture nuageuse moins abondante.

Nuageux : Les nuages couvriront au-delà de 50 % du ciel pendant la période de prévision.

Ciel variable : Des quantités de nuages variables qui fluctuent entre 20 % et 80 % pendant la période de prévision.

Couvert : Le ciel sera complètement couvert pendant une fraction significative de la période de prévision, donnant un temps gris et terne.

Dégagement : On prévoit que la quantité de nuages diminuera sur une période de quelques heures, pour ne plus couvrir que moins de 50 % du ciel.

Ennuagement ou Nébulosité croissante : On prévoit que la quantité de nuages augmentera sur une période de quelques heures, pour couvrir plus de 50 % du ciel.

Précipitations (Type)

Pluie : Gouttes d'eau suffisamment grosses pour causer des éclaboussures et des ondulations dans les flaques d'eau.

Bruine : Gouttelettes fines et minuscules semblant flotter dans l'air. Elles sont trop petites pour causer des éclaboussures, mais on peut les sentir comme de la brume sur le visage.

Neige : Cristaux de glace hexagonaux ramifiés. Quand la température est voisine de 0 Celsius, ils se collent ensemble pour former des flocons de neige.

Neige en grains : Particules de glace opaques des dimensions d'un grain de sel ou de sucre. Il s'agit de bruine gelée.

Neige roulée : Particules de neige opaques d'environ la grandeur d'un grain de riz. Ces particules sont cassantes et facilement écrasées.

Granules de glace : Particules de glace transparentes qui ressemblent à de la glace en miettes qu'on confond souvent avec la grêle.

Grêle : Boules de glace opaques presque toujours sphériques dont la grosseur peut varier de celle des petits pois à celle des oranges.

Cristaux de glace : Cristaux de glace non ramifiés qui tombent comme des aiguilles ou des lames. Ils ne se produisent qu'à des températures froides (température inférieure à -20 degrés Celsius) et peuvent tomber d'un ciel entièrement dégagé.

Précipitations (Durée)

Averses : Précipitations de courte durée (moins d'une heure) qui s'arrêtent, débutent et changent d'intensité très rapidement.

Périodes de (pluie, de neige, etc.) : Durée modérée (quelques heures). Les changements d'intensité se font beaucoup plus lentement que dans le cas des averses.

Pluie, neige, etc. : Longue durée (de plusieurs heures à une journée entière). Les changements d'intensité ne se remarquent pas.

Remarque : Les grêlons et la neige roulée tombent toujours en averses, tandis que la bruine et la neige en grains ne tombent jamais en averses.

Précipitations (Forme)

Liquides : Gouttes d'eau de n'importe quelle grandeur. Les précipitations liquides sont la pluie et la bruine.

Verglaçantes : L'eau tombe en gouttes dans l'atmosphère, mais ces gouttes gèlent et deviennent de la glace au contact avec un objet. Les précipitations verglaçantes sont la pluie et la bruine verglaçantes.

Gelées : De la glace ou des cristaux de glace de toute forme. Les précipitations gelées sont la neige, la neige roulée, la neige en grains, la grêle et les cristaux de glace.

Termes météorologiques généraux

Point de rosée : La température à laquelle une masse d'air doit abaisser pour que la vapeur d'eau qu'elle renferme atteigne le point de saturation. Lorsque la température de l'air et la température du point de rosée sont les mêmes, il se produit du brouillard.

Humidex : Un soi-disant « indice de bien-être », l'humidex indique la valeur combinée de la température et de l'humidité comme chiffre qui correspond à ce que serait la température si l'air était sec. Sous l'effet du refroidissement par évaporation, on a moins chaud par une température dans l'air sec qu'à la même température dans l'air humide, simplement parce que le corps ne peut pas se refroidir aussi vite en raison de la réduction du refroidissement par évaporation. Les températures et l'humidité fort élevées peuvent par conséquent causer des problèmes de santé pour certaines personnes. Au Canada, le sud de l'Ontario et du Québec sont les régions les plus touchées par cette combinaison de température et d'humidité fort élevées lorsque l'air humide des zones tropicales avance du golfe du Mexique pendant l'été. Ce n'est pas la température de l'air qui est affectée, c'est plutôt la combinaison de la température avec d'autres paramètres météorologiques qui engendrent les effets indiqués ci-haut.

Humidité relative : Le rapport, exprimé en pourcentage, de la vapeur d'eau dans l'air d'une température donnée à la quantité maximale d'humidité qui pourrait exister à cette température.

Froideur du vent : Le taux, exprimé en unités d'énergie perdues sur une superficie donnée (p. ex. watts par mètre carré), auquel le corps humain refroidira dépendant de la température, du vent et des différences d'humidité. Lorsqu'il n'y a pas de vent le corps dégage de la chaleur qui reste près du corps et il faut un peu de temps avant que la température corporelle diminue dans l'air froid. Lorsqu'il y a du vent, l'air chaud entourant le corps est balayé par le vent et la température corporelle diminue plus rapidement. La combinaison d'une température froide et d'un vent élevé accentue la possibilité de problèmes causés par le froid.

Indice de brûlure : Échelle indiquant la force des rayons ultraviolets du soleil et leurs effets sur la peau. L'index UV d'Environnement Canada* est une simple échelle de 0 à 10 qui représente l'intensité du rayonnement ultraviolet dans les ondes qui brûlent la peau.

Probabilité des précipitations : La probabilité des précipitations mesurables dans un endroit désigné à l'intérieur de la région visée par les prévisions. L'estimation est exprimée en pourcentage et se fonde sur l'apparition de précipitations dans des situations semblables dans le passé.

Visibilité : La distance à laquelle on peut voir horizontalement et reconnaître des objets comme des immeubles, des ponts, des points de repère, etc. La visibilité rapportée correspond à la plus grande distance à laquelle l'observateur peut voir dans des secteurs englobant au moins la moitié du cercle de l'horizon.

Courant Jet : Bandes ondulantes de courant atmosphérique rapide qui encerclent la planète. Ces bandes démarquent les masses d'air et sont normalement situées à environ 10 km (6 miles) au-dessus de la surface de la terre.

Radar : Les gouttes d'eau de la grosseur des gouttes de pluies sont des surfaces réfléchissantes pour le radar. En calculant la différence de l'emplacement de la même zone de précipitations entre chaque balayage radar, le radar peut également établir une estimation du vent dans cette zone. En se fondant sur la densité des gouttes de pluie, le radar peut établir la quantité probable des précipitations.

Satellite: Les satellites photographient notre planète à l'aide de divers genres de caméras. Les photos visuelles indiquent ce que nous pourrions voir du satellite (utiles uniquement pendant les heures de clarté – de la neige blanche à la même allure que le sommet des nuages blancs). Les photos à infrarouge indiquent les différentes températures par des couleurs différentes (la terre à -35 degrés à la même allure que le sommet des nuages à -35 degrés). La combinaison de ces deux genres d'images permet de distinguer les systèmes de nuages du terrain et de l'océan.

ANNEXE 2

SERVICES D'ENVIRONNEMENT CANADA

Le Service météorologique du Canada (SMC) est la division d'Environnement Canada (EC) chargée du Programme des prévisions météorologiques et environnementales (PPME). Le PPME produit les communications les plus visibles et recherchées du Ministère, à savoir les prévisions météorologiques et les avertissements d'intempérie.

Outils de diffusion utilisés par ENVIRONNEMENT CANADA

Environnement Canada utilise plusieurs moyens pour diffuser des renseignements relatifs aux avertissements météorologiques. Selon les recherches effectuées par l'ACR, chaque station de radio utilise un système différent pour se tenir au fait des perturbations atmosphériques. Ce qui compte cependant c'est que le personnel désigné pour suivre ces perturbations connaisse le système qu'utilise la station.

Radio-météo : Radio-météo d'Environnement Canada est accessible sur la bande radio VHF-FM et diffuse de l'information sur la météo 24 heures sur 24, y compris les conditions actuelles et les veilles et les avertissements de temps rigoureux. Ce service compte 168 postes émetteurs à travers le Canada. Les fréquences utilisées sont 162,400; 162,425; 162,450; 162,475; 162,500; 162,525 et 162,550 MHz. (Il est normalement possible de capter qu'une de ces fréquences dans un marché donné.)

Plusieurs modèles de Radio-météo sont dotés d'un dispositif d'alerte qui clignote, carillonne ou émet un signal sonore juste avant la diffusion d'un avertissement de temps rigoureux.

Appareils de réponse automatique (ATADS ou ligne téléphonique de renseignements météorologiques enregistrés) : Ces moyens fournissent des renseignements météorologiques préenregistrés sur les prévisions locales, les conditions actuelles, la probabilité des précipitations, les hauts et les bas de température, ainsi que l'index UV pendant l'été et la valeur de froideur du vent en hiver. Tous ces renseignements sont maintenus à jour et les renseignements relatifs aux avertissements et aux veilles météorologiques sont immédiatement mis à jour. Ces enregistrements accessibles par téléphone sont disponibles dans 176 centres urbains à travers le Canada.

Autofax : Un service qui fournit aux abonnés les renseignements météorologiques de leur choix directement par l'entremise d'un système de télécopieur automatisé.

Agences de transmission : Les agences de transmission comme BN fournissent aux radiodiffuseurs un éventail complet de renseignements météorologiques provenant du

SMC, y compris les observations et les prévisions météorologiques, et bien entendu, les avertissements météorologiques. Le SMC fournit ces renseignements aux agences de transmission par l'entremise de relais électroniques spécialisés.

FTP : Des fichiers contenant des renseignements météorologiques sont acheminés aux abonnés par l'entremise du protocole de transfert de fichiers. Ces fichiers peuvent être sous format de texte ou d'images.

e-Météo : Ce service gratuit offert par Environnement Canada fournit des bulletins de prévisions météorologiques sur 5 jours pour la ou les villes de votre choix directement à votre adresse électronique selon l'horaire que vous précisez. Les renseignements sur l'abonnement sont affichés au site www.weatheroffice.com.

Internet: Environnement Canada affiche les prévisions météorologiques et les prévisions à long terme dans tous les coins du pays sur la Voie verte de son site Web www.weather.ec.gc.ca. Des renseignements climatologiques sont affichés à www.cmc.ec.gc.ca/climate et des renseignements sur les conditions de la glace marine sont affichés à www.cis.ec.gc.ca.

Appareils sans fil : Par l'entremise de fournisseurs du secteur privé, le SMC fournit des renseignements météorologiques à des fournisseurs de service afin d'offrir les renseignements météorologiques par l'entremise d'appareils sans fil comme le téléphone cellulaire et le téléavertisseur.

Pour en savoir davantage sur le Service météorologique du Canada d'Environnement Canada, communiquer avec :

Étienne Grégoire
Environnement Canada/Environment Canada
Service météorologique du Canada/Meteorological Service of Canada
10, rue Wellington, 4^e étage
Hull (Québec)
Tél. : (819) 997-3803
Télec. : (819) 994-9604

ANNEXE 3

COMITÉ DE L'ACR CHARGÉ DES AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Ian Leonard, CFRN-TV d'Edmonton (Alberta)

Eldon Duchscher, CJWW de Saskatoon (Alberta)

Paul Temple, Pelmorex, Mississauga (Ontario)

Gerry Phelan, ACDIRT, St. John's (Terre-Neuve)

Jack Hoepfner, CJOB de Winnipeg (Manitoba)

Wally Lennox, Télémedia, Toronto (Ontario)

Lyndon Friesen, Golden West, Steinbach (Manitoba)

Keith Soper, CHOZ-FM de St. John's (Terre-Neuve)

Robert Latreille, Rock Détente, Montréal (Québec)

Terry Scott, Broadcast News Limited, Toronto (Ontario)

ACR : *Richard Cavanagh, Lynn Buffone et Wayne Stacey*, Ottawa (Ontario)